



SELARL Stanislas HELDT

Stéphane CLAISE

Jacques-Yves LE MAREC

Louis-Victor LOGER

Commissaires de Justice associés

3 rue de l'Assemblée Nationale

B.P. 465

78004 VERSAILLES CEDEX

01.39.50.55.51 / hy@orange.fr

ACTE
DE COMMISSAIRE
DE
JUSTICE



GESTIONNAIRE DU
DOSSIER

Béatrice CHOCHON

0139509080

Email : hy@orange.fr

REF A RAPPELER :

2504156 - BC

29/12/2025

MOYENS DE PAIEMENT



01.39.50.55.51

VIREMENT :

Iban : FR95 4003 1000 0100 0034 3731

V64

Bic : CDCG FR PP

CHEQUE :

Ordre : SELARL HELDT CLAISE LE MAREC

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE SEIZE DECEMBRE

La SELARL HELDT CLAISE LE MAREC LOGER, Commissaires de Justice associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la résidence de VERSAILLES (Yvelines) 3, rue de l'Assemblée Nationale, soussignée par l'un d'eux

À LA DEMANDE DE :

La Société CREDIT LOGEMENT, Société Anonyme dont le siège social est 50 boulevard de Sébastopol, 75003 PARIS, immatriculée au registre du commerce de PARIS sous le numéro B 302 493 275, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège. Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de Maître Marion CORDIER, membre de la SELARL SILLARD CORDIER & ASSOCIES, Avocat à VERSAILLES (78000) 60-62 rue du Maréchal Foch, inscrit au Barreau de ladite ville où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont il s'agit., Élisant domicile en mon Etude

LEQUEL A PREALABLEMENT EXPOSE A :

La SELARL Stanislas HELDT, Stéphane CLAISE, Jacques-Yves LE MAREC, Commissaires de justice associés, titulaire d'un office de commissaires de justice à la résidence de VERSAILLES (78000), 3 rue de l'Assemblée Nationale, titulaire d'un office de commissaires de justice à la résidence de PARIS (75008), 60 rue Pierre Charron, soussignée par l'un d'eux,

QUE :

Dans le cadre de la procédure de saisie immobilière et suite au commandement de payer valant saisie signifié par acte de notre ministère en date du 22 octobre 2025 conformément aux dispositions des articles R 322-2 et R 322-3 du code des procédures civiles d'exécution, il me requiert à l'effet de dresser le procès-verbal de description de l'immeuble sis à LA VERRIERE 4 avenue des Noés en spécifiant sa composition, sa superficie approximative, l'indication des conditions d'occupation et l'identité des éventuels occupants.

DÉFÉRANT À CETTE DEMANDE :

Je, Stéphane CLAISE, membre associé de la SELARL Stanislas HELDT, Stéphane CLAISE et Jacques-Yves LE MAREC, Louis-Victor LOGER, Commissaires de Justice associés, à la résidence de VERSAILLES (78000), 3 rue de l'Assemblée Nationale, Soussigné,

2504156

Acte : 648667

Mon avis dressé par courrier du 28 octobre 2025 étant resté demeuré vain, ne disposant d'aucune coordonnée téléphonique ou mail de la partie saisie et n'ayant pu la rencontrer en dépit de plusieurs déplacements, je me suis rendu, ce jour, à 07 h 45, à LA VERRIERE 4 avenue des Noés, bâtiment C1, rez de chaussée.

Sur place, après avoir sonné à l'interphone puis à la porte de l'appartement 01, en l'absence de réponse, assisté des témoins majeurs,

j'ai fait procéder à l'ouverture forcée de la porte de l'appartement par le préposé de la société A2 PRO SERRURIER.

Immédiatement, un homme se manifeste à l'intérieur de l'appartement, après que je lui ai décliné nos identités et l'objet de ma mission, il me déclare : « *Je suis [Signature] Je n'étais pas au courant de vos démarches. Je suis rentré cette nuit d'un voyage de plusieurs semaines à l'étranger. Mes enfants et mon épouse dorment dans leur chambre. Vous pouvez faire votre travail.* »

L'immeuble, objet de la saisie, consiste d'après le titre de propriété en :

Sur la commune de LA VERRIERE (78320), 4 avenue des Noés, dans un ensemble immobilier dénommé "DOMAINE DES NOES", composé de cinq bâtiments collectifs à usage d'habitation et de commerces, figurant au cadastre Section AA n° 62, Lieudit « Le Bois de l'Etang », pour 51a et 58ca :

LOT N° 41 :

Au rez-de-chaussée du bâtiment C, un appartement n° C01 de quatre pièces composé d'une entrée, un dégagement, un séjour, une cuisine, trois chambres, une salle de bain, un wc et un placard.
Un jardin

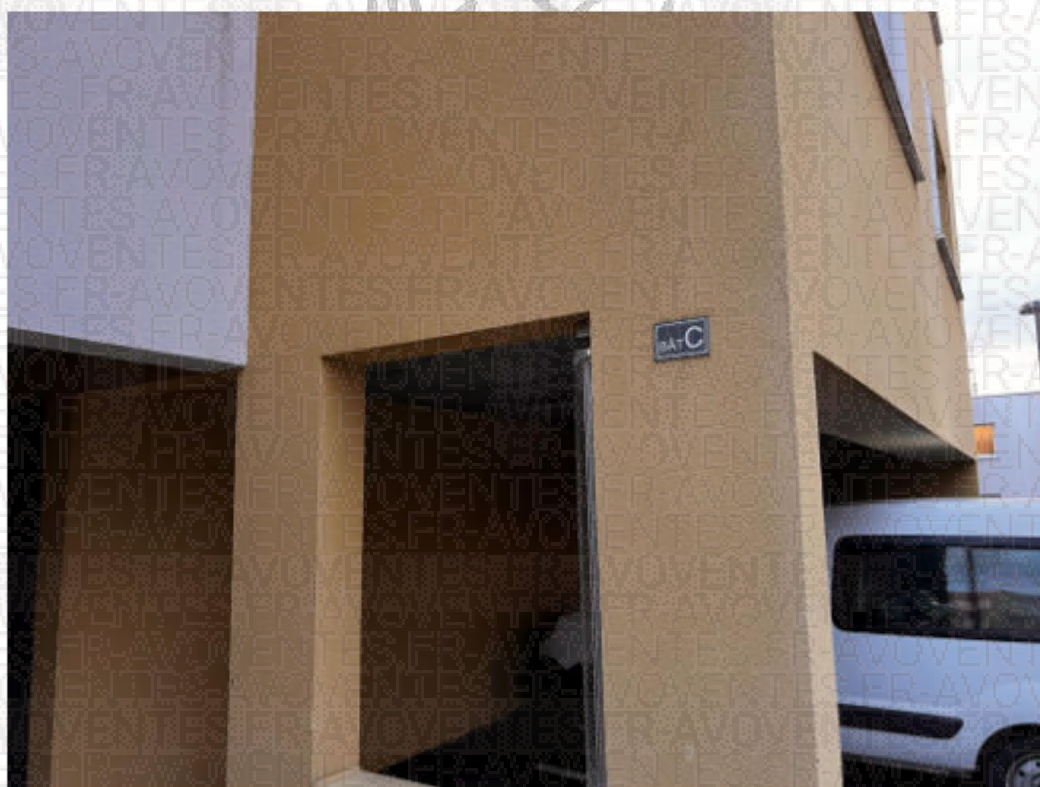
Et les cent quatre-vingt-trois / dix millièmes (183 /10000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

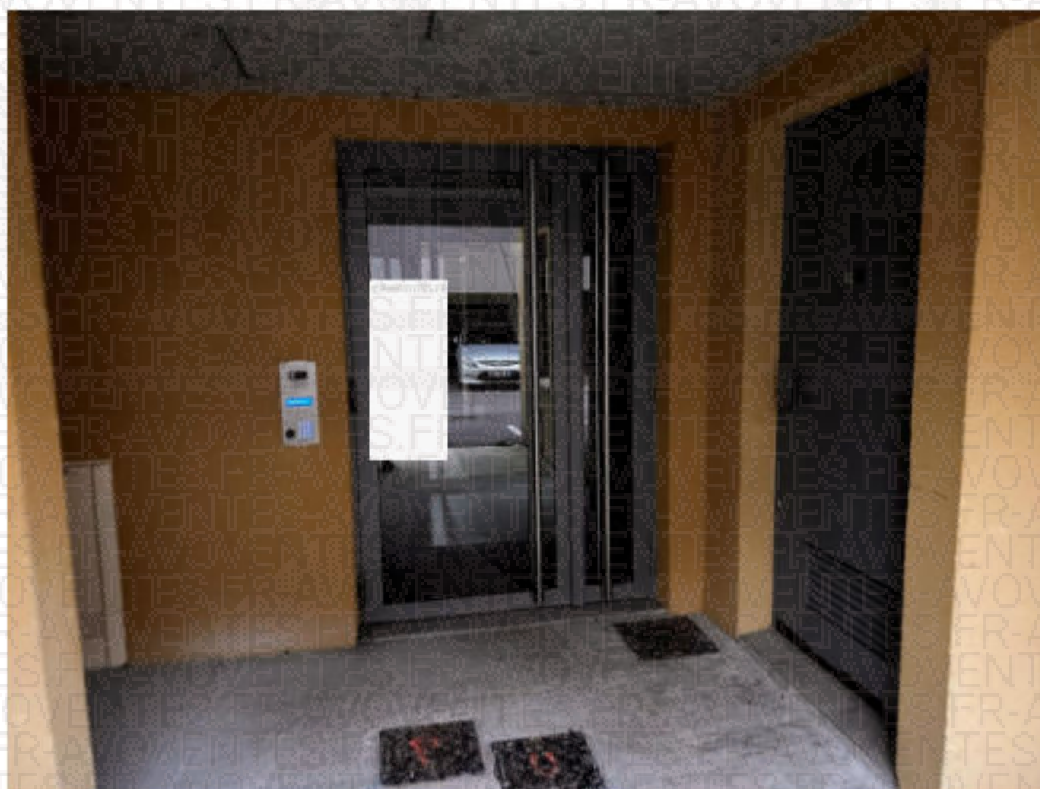
LOT N° 111 :

Au bâtiment P, un stationnement semi-couvert n° 47.

Et les cinq / dix millièmes (5 /10000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.







L'appartement (lot 41) se divise de la façon suivante :

1. Entrée et couloir :

Revetement de sol : parquet

Murs : peinture

Aménagement : un placard

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





2. Cuisine type américaine :

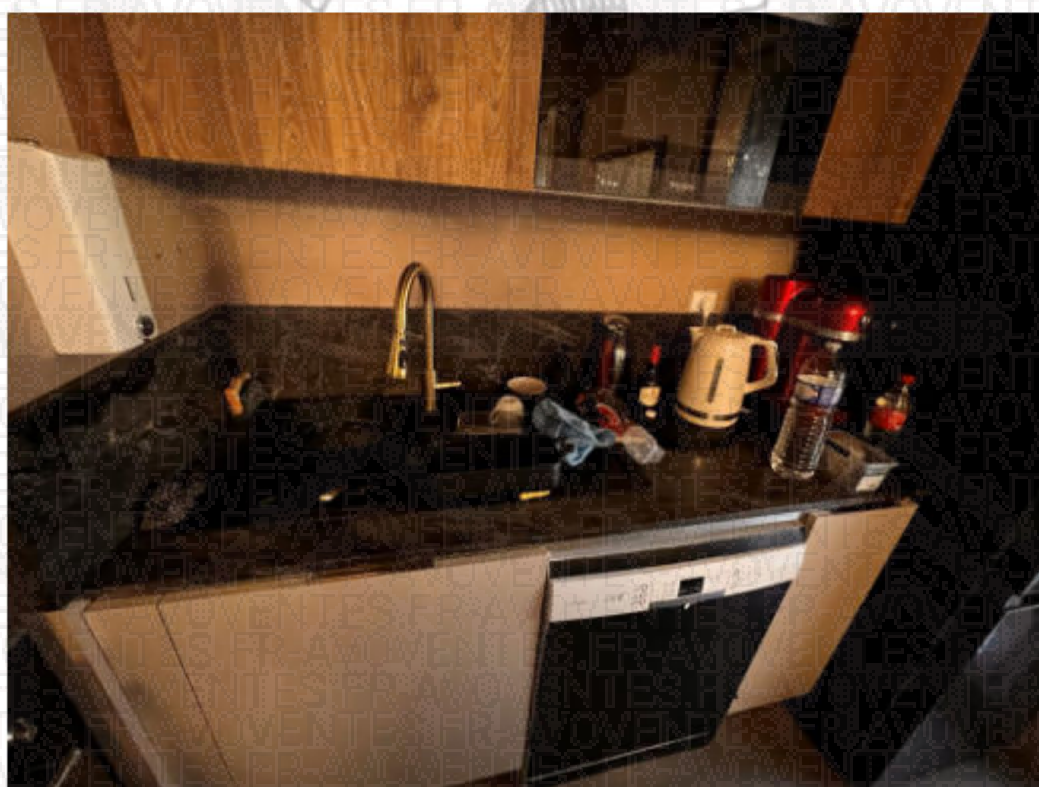
Revetement de sol : parquet

Murs : peinture

Aménagement : cuisine équipée de meubles de rangement haut et bas, d'un évier et d'une table de cuisson

Menuiserie extérieure : une porte fenêtre un ouvrant sur châssis PVC équipée d'un double vitrage et d'un volet roulant à lames PVC donnant sur le jardin/terrasse

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





3. Salon / séjour :

Revêtement de sol : parquet

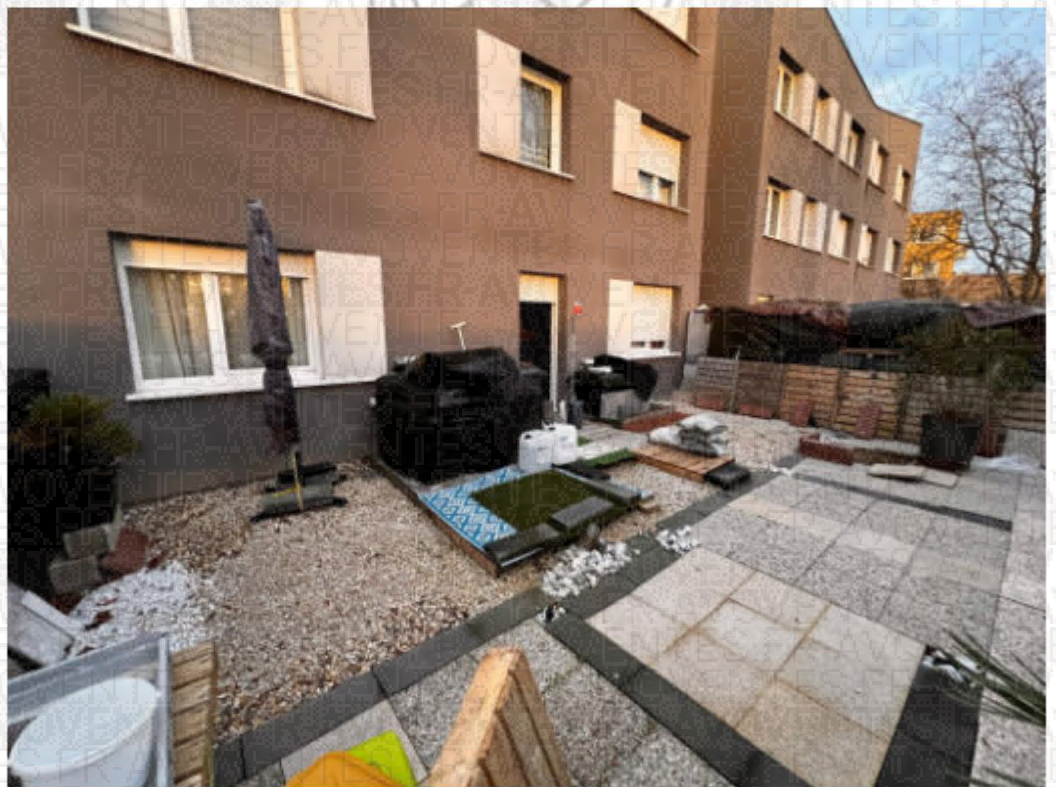
Murs : peinture

Menuiseries extérieures : une fenêtre et une baie vitrée coulissante, le tout sur châssis PVC équipé d'un double vitrage et de volets roulants à lames PVC et donnant sur une terrasse

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques







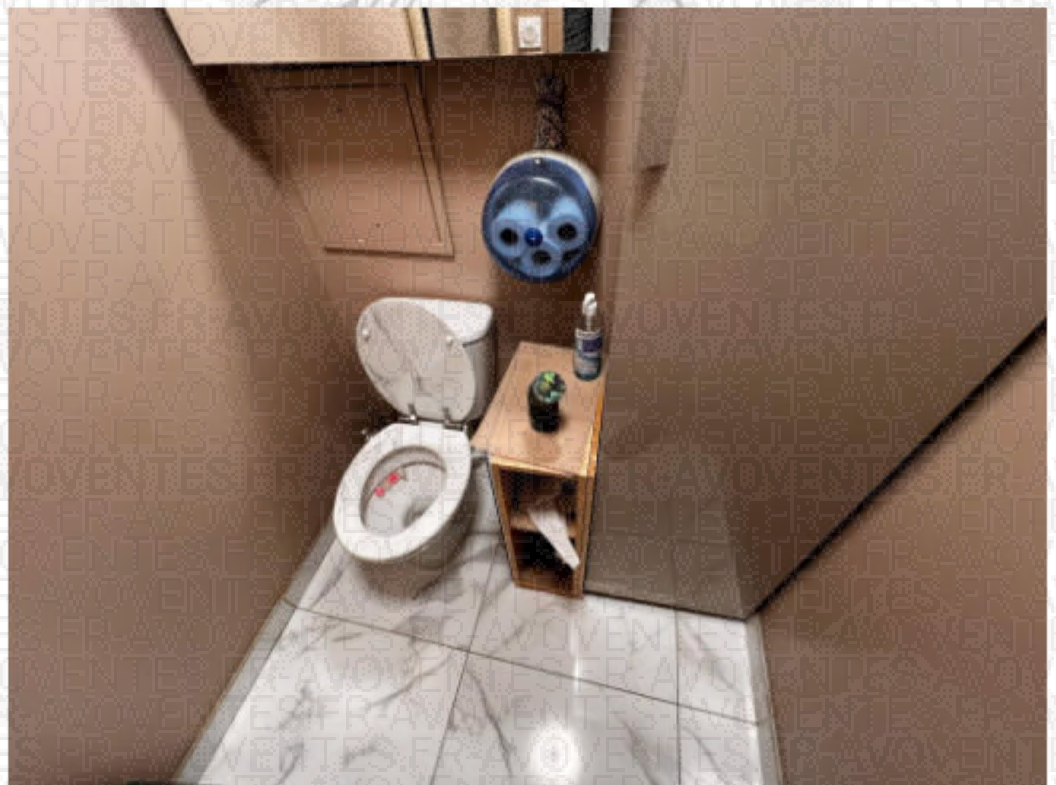
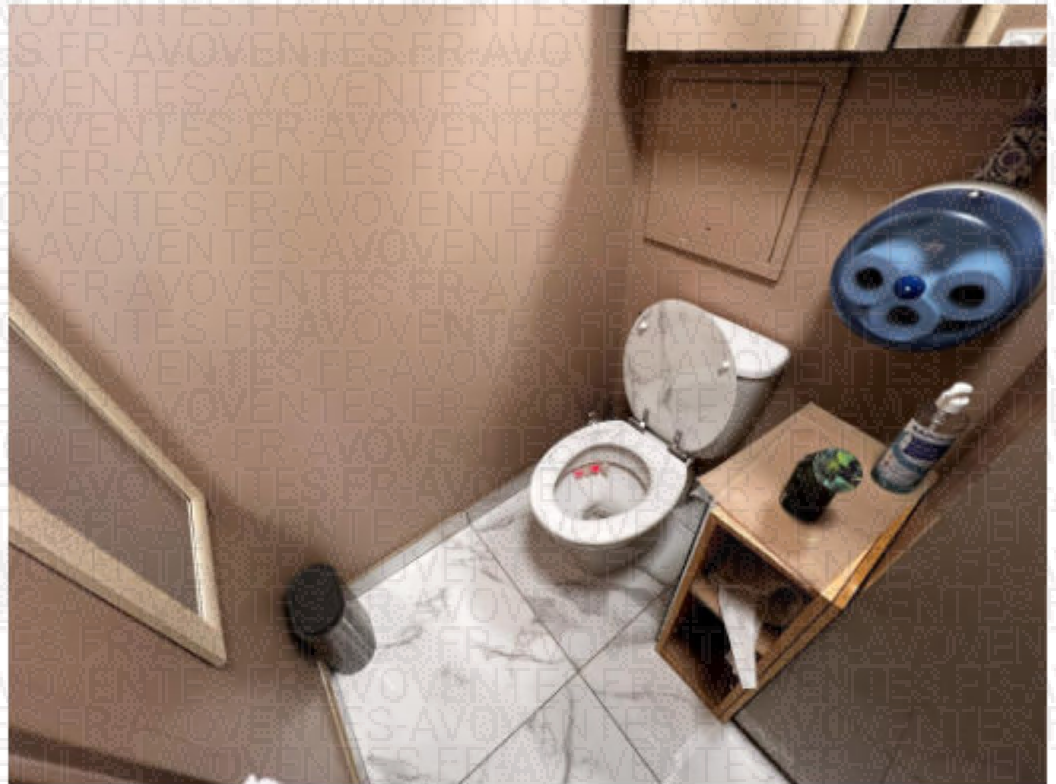
4. WC :

Revetement de sol : carrelage

Murs : peinture

Equipement sanitaire : une cuvette WC en faïence blanche avec réservoir dorsal

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques



5. Salle de bains :

Revetement de sol : carrelage

Murs : faïence et peinture

Equipements sanitaires : une baignoire, deux vasques encastrées dans un meuble de salle de bains

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





6. Chambre 1 :

Revetement de sol : parquet

Murs : peinture

Menuiserie extérieure : une fenêtre deux ouvrants sur châssis PVC équipée d'un double vitrage et d'un volet roulant à lames PVC

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques

7. Chambre 2 :

Revêtement de sol : parquet

Murs : peinture

Menuiserie extérieure : une fenêtre deux ouvrants sur châssis PVC équipée d'un double vitrage et d'un volet roulant à lames PVC

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques

8. Chambre 3 :

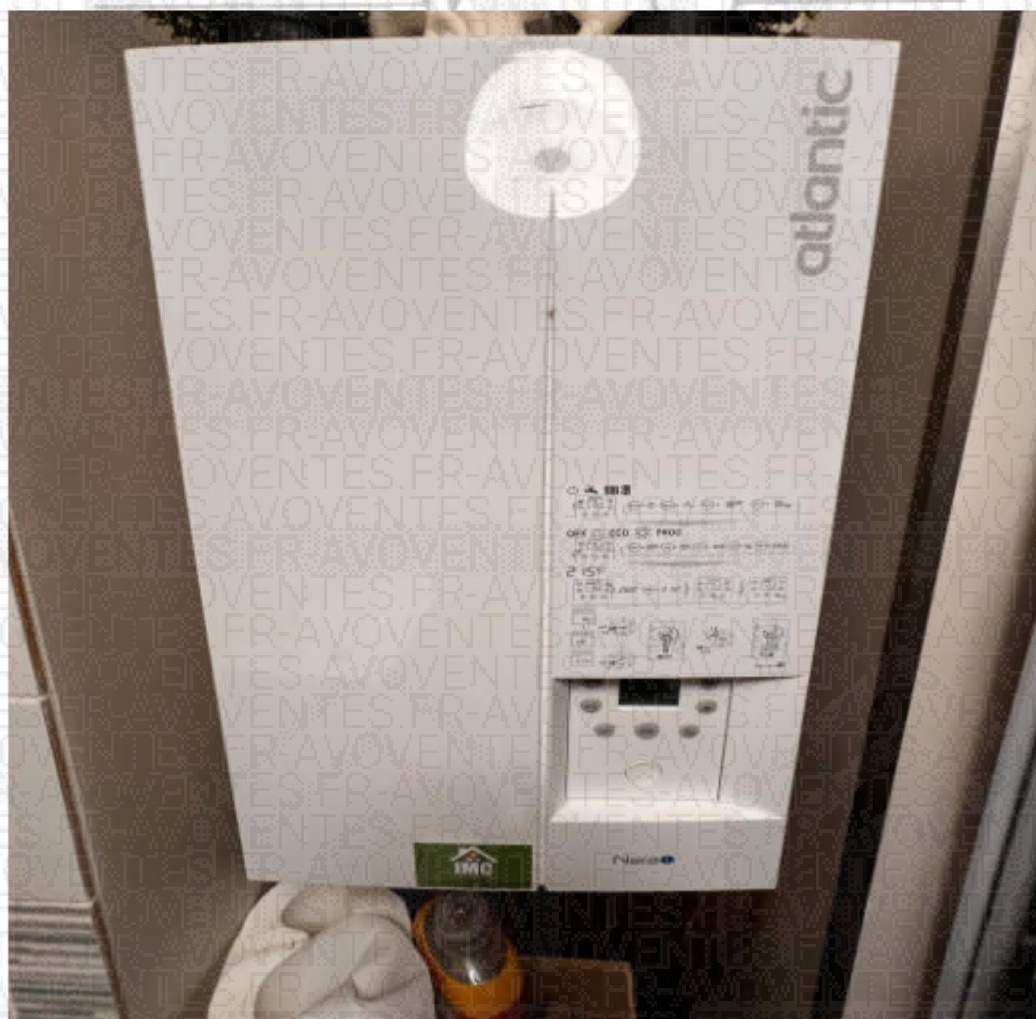
Revêtement de sol : parquet

Murs : peinture

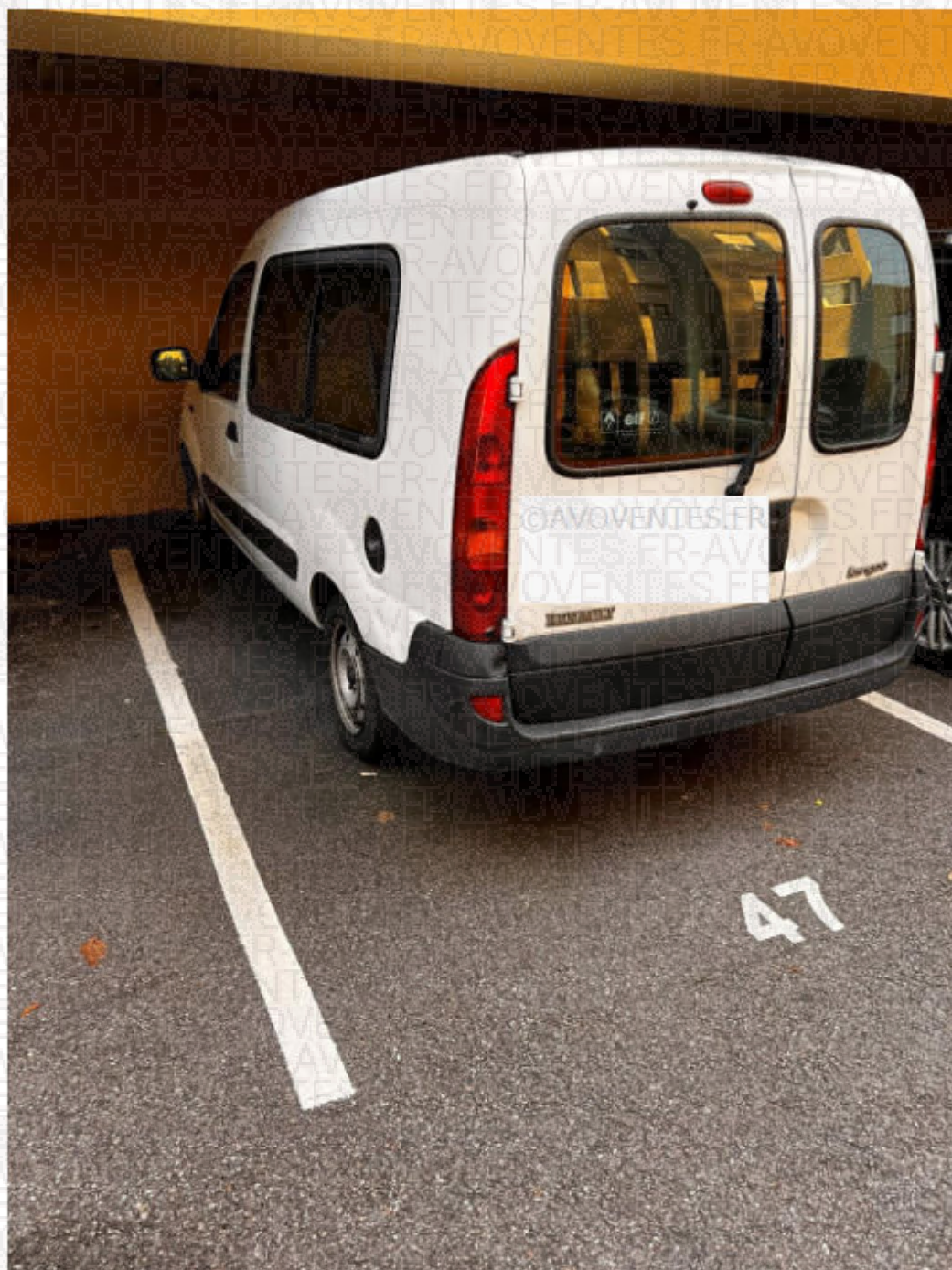
Menuiserie extérieure : une fenêtre deux ouvrants sur châssis PVC équipée d'un double vitrage et d'un volet roulant à lames PVC

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques

Chauffage : individuel – chaudière murale au gaz de ville de marque ATLANTIC installée dans la salle de bains.



Stationnement (lot 111) : un emplacement de stationnement semi couvert pour une voiture portant le n°47





Syndic de copropriété :

FONCIA MANSART – 10 rue Alfred COUTURIER – 78160 MARLY LE ROI

Occupation : l'appartement est occupé par
et leurs enfants.

Monsieur

me déclare :

- Lesdits biens et droits immobiliers décrits ci-dessus sont ceux visés par le commandement aux fins de saisie immobilière précédemment signifiés et qu'il m'a donné accès et transmis toutes les informations relatives à ceux-ci y compris aux immeubles par destination, droits et servitudes, toutes augmentations et améliorations, sans aucune exception ou réserve,
- Qu'il n'existe à ce jour aucune action ou litige en cours pouvant porter atteinte au droit de propriété,
- Qu'il n'y a eu aucun empiètement sur le fonds voisin,
- Que le ou les bien (s), objet du présent procès-verbal de description ne fait (fait) l'objet d'aucune injonction de travaux,
- Qu'il n'a pas modifiée la destination du bien ou des biens en contravention de dispositions légales,
- que la consistance du BIEN n'a pas été modifiée de son fait par des travaux non autorisés,
- qu'il n'a conféré à personne d'autre un droit quelconque sur le BIEN pouvant empêcher la vente,

A la fin de mes opérations, à 9 H 45, nous quittons les lieux et de tout ce qui précède, je dresse le présent procès-verbal de description.



HUISSIER DE JUSTICE